

Programmes spécifiques betteraves 2021

Betteraves bio exploitations en reconversion incluses

Lieu	Variété
Lieu sans SBR ni jaunisse virale	TESLA-Bio, Novalina-Bio
Lieu avec SBR ou rhizoctone brun	RHINEMA-Bio

Les exploitations en reconversion reçoivent une prime de Fr. 40.-/t supplémentaire au prix des betteraves conventionnelles

Betteraves IP-Suisse

L'exploitation doit respecter les conditions générales IP-Suisse. Plusieurs points supplémentaires doivent être respectés*

Variété	Contribution	Conditions minimales*
Toutes les variétés sont envisageables mais , SMART BELAMIA, Novalina KWS et TESLA sont à prioriser	Prix des betteraves conventionnelles avec un supplément de Fr. 60.-/t de sucre A plus la contribution CER de Fr. 400.-/ha pour le non recours aux fongicides et insecticides	Pas de chloridazone Pas de lénacile Pas de S-Metolachlor Pas Haloxyfop (Gallant) dans CER Aucun fongicide foliaire (cuivre inclus) Aucun insecticide
	Autres contributions CER envisageables, voir chapitre suivant	L'enrobage de la semence est autorisé (IP-Suisse et CER)

Contributions fédérales pour l'utilisation réduite de produits phytosanitaires (CER)

(Pour toutes ces mesures, l'emploi de ces matières actives est interdite : chloridazone; gflufosinate (Basta); haloxyfop (Gallant); lénacile; bifenthrine (Talstar); lamda-Cyhalothrine (Karate, TAK); pirimicarbe (Pirimor).

Désherbage

Mesure	Contribution	Condition
1	Fr. 200.-/ha	Dès 4 feuilles désherbage chimique uniquement en bandes
2	Fr. 400.-/ha	Désherbage chimique en bandes dès le semis
3	Fr. 800.-/ha	Non recours aux herbicides dès la récolte du précédent jusqu'à la récolte de la betterave.

Lutte contre les maladies foliaires

Mesure	Contribution	Condition
4	Fr. 400.-/ha	Non recours aux fongicides et insecticides dès le semis de la culture

Contributions fédérales pour le travail du sol réduit

- Porter attention au titre. Le programme débute avec la récolte du précédent.
- Quantité de matière active glyphosate autorisée limitée à 1500 Gramm/ha dès la récolte tu précédent.

Mesure	Contribution	Condition
A	Fr. 250.-/ha	Semis direct
B	Fr. 200.-/ha	Strip till
C	Fr. 150.-/ha	Semis sous litière

ATTENTION ! Ce présent document ne prend pas en compte les programmes cantonaux (travail du sol, utilisation produits phytosanitaires) dont les mesures pourraient se cumuler avec les mesures décrite ci-dessus.